



Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusée : Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-36 Délibération relative à l'élaboration d'une liste de commissaires pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Diogène BATALLA

Une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée dans chaque commune, composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle

majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de 32 contribuables, transmise via une délibération du conseil municipal. Les personnes ayant été nommés commissaires seront informés ensuite par la commune.

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

VU les candidatures présentées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PROPOSER** les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs

1- Diogène BATALLA	17- Noëlle ITE-PRAT
2- Aymeric GIRARDON	18- Bernard GINER
3- Isabelle BONNET	19- Magali PICARD
4- Léo MOLINIE	20- David BILLOT
5- Evelyne GIRARDON	21- Daniel DEZE
6- Jean-Pierre BLANCHARD	22- Alexandre PETIT
7- Caroline MIRANDA	23- Caroline BENOIT GONIN
8- Alain BENISTY	24- Etienne DUVAL
9- Frédérique MOULIGNEAU	25- Sandra LEZIN
10- Raphaël DELOIN	26- Delphine CHARVIEUX
11- Albane GENIN	27- Vincent PEYRE
12- Rémi BROSSIER	28-
13- Karine LORENZO	29-
14- Chani PETIT	30-
15- Jérôme JEANPIERRE	31-
16- Catherine BONDAVALLI	32-

- **DE DIRE** que la liste incomplète sera transmise en l'état.

Le Maire

Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance

Aymeric GIRARDON

A blue ink signature of Aymeric Girardon, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.